

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2014604	Date d'inspection Le 16 janvier 2019	
Nom de l'établissement Les Voyageurs		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	25 janv. 2019	
Commentaires :			

Commentaires généraux
La garderie rencontre les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et ses règlements sur les permis, en fonction du ratio, affichage de la routine quotidienne et procédure d'évacuation en cas d'urgence.
Reçu formulaire d'inscription pour formation, devront s'inscrire. Enfants ont été jouer dehors. Un employé fera sa formation RCR les 22 et 23 janvier 2019. Ne peut être seul avec un groupe en attendant.

original signé par
Linda Losier

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 janvier 2019

Date

original signé par
Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 janvier 2019

Date